



COMMUNE DE TREIGNAC (Corrèze)



ARRETE DU MAIRE

Circulation

Route de Guéret

AT126-2026

Le Maire de Treignac,

Vu le code général des collectivités Territoriales, et notamment les articles L2213-1 à L2213-6,

Vu la demande en date du 31 août 2026, de Julien Mérigoux,

Vu l'avis favorable du Département en date du 1^{er} septembre 2026,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation devant le 35 route de Guéret, du lundi 7 jusqu'au vendredi 11 septembre 2026 afin de permettre des travaux sur le réseau d'eau potable.

ARRETE

Article 1 : La chaussée risque d'être empiétée devant 35 route de Guéret, du lundi 7 jusqu'au vendredi 11 septembre 2026 afin de permettre des travaux sur le réseau d'eau potable.

Article 2 : Des panneaux matérialisant cette interdiction sont mis en place et seront retirés par le demandeur.

Article 3 : Monsieur le chef de brigade de Gendarmerie de Treignac et Monsieur l'adjudant-chef sont chargés pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Treignac le 1^{er} septembre 2026

Le Maire,

Alexia LEGRAIN



CIRCULATION

Devant le 35 route de Guéret

Travaux sur le réseau d'eau potable

**Du lundi 7 au vendredi 11
septembre 2026**



ARRÊTE MUNICIPALE N°AT126-2026

